

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO MAINE BRETAGNE

Organise le 20, 21, 22 mai 2022 avec le concours de l'ECURIE ANJOU

Sous le patronage de POMMERAYE SPORT AUTO.

Une compétition automobile nationale, Participation Etrangère Autorisée.

Dénommée : **58^{ème} Course de Côte de LA POMMERAYE 49**

Cette compétition compte pour :

- le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division
- le Championnat de France de la Montagne série A et B
- le Championnat de France Féminin de la Montagne série A et B
- Le Trophée Championnat de France Groupe N/FN/SP
- Le Trophée Championnat de France Groupe A/FA
- Le Trophée Championnat de France Groupe GT SPORT
- Le Trophée Championnat de France Groupe GTTS
- Le Trophée Championnat de France Groupe CN
- Le Trophée Championnat de France Groupe D/E
- Le Trophée Championnat de France Groupe ES2SC
- Le Trophée Championnat de France Groupe F2000
- Le Trophée Championnat de France Groupe FC
- Le Trophée « Lionel REGAL » jeune moins de 22 ans (voiture sport)
- Le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne (voiture production)
- La Coupe de France de la Montagne Coefficient 3



[Signature]

Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE BRETAGNE Pays de la Loire et enregistré à la FFSA sous le numéro xxx en date du xx xxxxx 2022,

Organisateur technique

Nom : POMMERAYE SPORT AUTO

Adresse : BP 12 49620 MAUGES SUR LOIRE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr. TROMAS JACQUES.	Licence n°128570
Commissaires Sportifs	Mme BRUN ISABELLE.	Licence n° 300920
	Mme HERRAULT MARIE LAURE.	Licence n° 222132
Directeur de Course	Mr ORTIZ CHRISTOPHE.	Licence n° 49986
Directeurs de Course Adjoints		
	Mr CHEVEREAU MICHEL.	Licence n° 2543
	Mr HECTOR JEAN CLAUDE.	Licence n° 1805
Commissaire Technique responsable	Mr PEGOLOTTI SERGE.	Licence n° 6047
Commissaires Techniques adjoints	Mr MENORET SYLVAIN.	Licence n° 8845
	Mr COURTIN PHILIPPE	Licence n° 42190
	Mr GOURDON LUC.	Licence n° 163936
	Mr RATEL SYLVAI	Licence n° 182201
Médecin responsable	Dct LENEUF RICHARD	Licence n° 130807
Chargé de la mise en place des moyens		
	Mr BERNARD ALAIN.	Licence n° 44748
Chargés des relations avec les concurrents (CS)		
	Mr ISOREZ MICHEL.	Licence n° 213608
	Mme CLIPET CHRISTELLE	Licence n° 307572
Chargé de presse	Mr BALLESTER PHILIPPE.	Licence n° 54729.
Chargé des Commissaires de route	Mr PAPIN MICHEL.	Licence n° 3288
Chronométrateurs	Mr DURAND JEAN PAUL.	Licence n° 22683
	Mr NAUROY PHILIPPE.	Licence n° 163037
Observateur	Mr BIAGIONI NORBERT.	Licence n°25075

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le LUNDI 9 MAI 2022 à 21.00 heures.

Publication de la liste des engagés le LUNDI 16 MAI 2022 à 21.00 heures.

Vérifications administratives le VENDREDI 20 MAI 2022de 17.00 à 19.00 heures et SAMEDI 21 MAI 2022de 8.00 à 11.00 Heures dans la structure Parc Concurrents.

Vérifications techniques le VENDREDI 20 MAI 2022de 17.15 à 19.00 Heures et le SAMEDI 21 MAI 2022 de 8.00 à 11.00 heures dans la structure Parc Concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le SAMEDI 21 MAI 2022à 12h00 heures.

Briefing des commissaires le SAMEDI 21 MAI 2022à 12.00 Heures (Structure MOTUL sous la Passerelle)

Essais non chronométrés le à SAMEDI 21 MAI 2022à 13.00 Heures

et le DIMANCHE 22 MAI 2022de 9.00 à 10.30 Heures.

Essais chronométrés le SAMEDI 21 MAI 2022à 14.30 Heures.

Briefing des pilotes le SAMEDI 21 MAI 2022à 11.30 Heures dans le Parc Concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le SAMEDI 21 MAI 2022après la seconde montée d'essais chronométrés.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Course

- 1^{ère} montée le SAMEDI 21 MAI 2022 à partir de 17.00 heures.
- 2^{ème} montée le DIMANCHE 22 MAI 2022 à partir de 10.00 heures.
- 3^{ème} montée le DIMANCHE 22 MAI 2022 à partir de 14.00 heures.
- 4^{ème} montée le DIMANCHE 22 MAI 2022 à partir de 16.00 heures.

Podium Championnat : le DIMANCHE 22 MAI 2022 à 17.30 heures.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
PODIUM le DIMANCHE 22 MAI 2022 à 17.30 heures.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :
le DIMANCHE 22 MAI 2022 à 19h00 heures., lieu Club Pilote Parc Concurrents

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le SAMEDI 21 MAI 2022 à 11.00 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le VENDREDI 20 MAI 2022 de 17h à 19h et SAMEDI 21 MAI 2022 de 8.00 à 11.00 heures dans la structure Parc Concurrents.

Vérifications techniques le VENDREDI 20 MAI 2022 de 17h15 à 19h et le SAMEDI 21 MAI 2022 de 8.00 à 11.00 heures dans la structure Parc Concurrents.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : JOLLIVET

Adresse RUE D'ANJOU 49620 LA POMMERAYE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le SAMEDI 21 MAI 2022 à 11.00 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le SAMEDI 21 MAI 2022 à 11.00 heures

Pesage des voitures libre Parc Concurrent le SAMEDI 21 MAI 2022 de 8h00 à 11h00 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

• 15th Hill Climb off La Pommeraye (Démonstration sans chronométrage)

Une Démonstration est organisée pour les pilotes anglo-saxons de voitures ouvertes et fermées dans leurs configurations de courses Britannique ou Irlandaise.

Ces voitures seront conduites par des pilotes Britanniques ou Irlandais en possession d'une licence et équipé de Hans pour les voitures construites après 1977.

Ces concurrents participeront à la course de côte de La Pommeraye en Démonstration.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

POMMERAYE SPORT AUTO
Paul Gachet
16 rue des Roses 49240 AVRILLE
pommeraye.sport.auto49@gmail.com

jusqu'au LUNDI 10 MAI 2022 à 21h00 heures.

Le montant des droits d'engagement est fixé à 400 € réduit à 285 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur réduits à **235 €** pour les inscrits à la saison CFM-CHALLENGE (dont 5 € pour les vérifications techniques, prélevés sur les droits d'engagement des pilotes autorisés à prendre le départ, à l'exclusion des pilotes étrangers). Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

La liste des pilotes engagés sera disponible sur le site internet du promoteur du CFM et de l'organisateur.

www.coursedecote-lapommeraye.fr

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 210

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans le France auto spécial règlement 2022

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire - POMMERAYE SPORT AUTO

Publicité optionnelle – POMMERAYE SPORT AUTO

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de La Pommeraye a le parcours suivant départ sur la RN 751 arrivé sur la RD 211.
La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement Standard.

Départ RN 751 Arrivée RD211

Pente moyenne 5%

Longueur du parcours 2200 mètres

Modalités de retour au départ : sur ordre et conduite du Directeur de Course. Parc de départ (lieu) Ville de La Pommeraye 49

Parc d'arrivée (lieu) vile de La Pommeraye

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ les véhicules emprunteront la route RD211 après avoir été mis en pré-grille dans le parc Concurrents

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RN 751

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans la Ville de La Pommeraye

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du JEUDI 19 MAI 2022

L'organisation et le placement des concurrents seront faits par une équipe de l'organisation. L'organisateur se réserve le droit de placer à sa volonté certains concurrents aux emplacements qu'il aura réservé dans un but de promotion et de médiatisation.

Les remorques devront être garées dans la zone indiquée et matérialisée

Un parc sera organisé par Série : voitures Ouvertes / Fermées / VH / Anglais

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage.

Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures.

Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Parc Concurrents
- pendant les essais et la course au parc départ : Parc Concurrents
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Parc Concurrents

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : Lieu parc Concurrents de 7 à 20 heures.

Téléphone permanence n° 07 83 48 50 34

Centre de secours le plus proche :

Lieu : CHR ANGERS Téléphone n° 02 41 35 37 12

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à SAMEDI 21 MAI 2022 à 11.30 heures Parc Concurrents. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit*.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées (même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée).

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition)

	GENERAL série A	GENERAL série B	GROUPE	CLASSE
1 ^{er}	500 €	500 €	520 €	280 €
2 ^{ème}	400 €	400 €	260 €	130 €
3 ^{ème}	300 €	300 €	130 €	
4 ^{ème}	200 €	200 €		
5 ^{ème}	100 €	100 €		
1 ^{ère} dame	280 €	280 €		
1 ^{er} jeune	280 €	280 €		

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.
- Coupes :
 - 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch Série A et B
 - 1 Coupe à la première Féminine
 - 1 Coupe au 1er Jeune
 -

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos, ou avec jauge de spectateurs, aucun prix en espèces ne sera distribué.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE CÔTE VHC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AS ACO MAINE BRETAGNE organise le 21 et 22 mai 2022, avec le concours de Pommeraye Sport Auto une compétition automobile Nationale à *Participation Etrangère Autorisée* de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

5^{ème} COURSE DE COTE VHC DE LA POMMERAYE

Cette épreuve compte pour Championnat de France de la Montagne VHC 2022
Championnat de France Indice de Performance VHC 2022



Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *Bretagne Pays de la Loire* en date du sous le numéro.....(n°)..... et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro(n)°..... en date du(date).....

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier épreuve CFM.

Directeur de Course

Mr Mickaël MEUNIER.

Licence n° 174 189..

Commissaire Technique

Mr Luc GOURDON.

Licence n° 163936..

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier épreuve CFM.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier épreuve CFM.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement particulier épreuve CFM

Sauf les frais de participation qui sont fixés à 430 €, réduits à 220 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduit à 180 € pour les pilotes engagés à la saison du Championnat de France de la Montagne VHC et inscrits au Challenge du promoteur CFM CHALLENGE. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) : Pommeraye Sport Auto

Publicité optionnelle: Pommeraye Sport Auto

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir règlement particulier épreuve CFM.

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Si CFM VHC : Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

Voir règlement particulier épreuve CFM.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le 22 Mai 2022 à parc Concurrents *(au plus tard 1h1/2 après l'arrivée de la dernière manche de course VHC).*

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.